

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE PORTNEUF**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**  
**LE 26 JANVIER 2022**  
**Réunion spéciale**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue par visioconférence à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présentes :

Mme Nathalie Naud, greffière et Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

Était absent :

M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
-----------------	----------------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous.

**LÉGISLATION**

20-26-01-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- **LÉGISLATION**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- **ADMINISTRATION**
  - 4.1 Poste à la direction générale
- 5- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

21-26-01-22

**POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la fin du contrat, le 28 février 2022, de Mme Francine Hébert, directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci ne désire pas renouveler ledit contrat;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de placer une offre d'emploi dans différents médias;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement de placer une offre d'emploi sur les sites Internet de la FQM et du RIM, ainsi que sur le site Internet et le Facebook de la municipalité.

22-26-01-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 33.

Monsieur Archill Gladu  
Maire

Madame Francine Hébert  
Directrice générale par intérim  
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.